

LE MOT DU MAIRE

Deux points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 juin dernier méritent quelques précisions supplémentaires, tant leur importance pour les administrés est évidente. La délégation de service public concernant la Mutche en premier lieu : aujourd'hui, le budget annexe de la Mutche s'équilibre, et le taux de fréquentation du camping est très satisfaisant ; cependant, il semblerait plus opportun de recourir, pour sa gestion, à la D.S.P , solution adoptée par la majorité des communes ayant en charge un camping. Cette procédure, qui confie à des spécialistes du tourisme l'exploitation d'hébergement communal – ce qui est le cas pour la Mutche - est la plus adaptée aux impératifs d'une gestion ambitieuse, qui monopolise nécessairement des fonds relativement importants pour des investissements devenus obligatoires. L'équipement d'hébergement de la Mutche arrive, après des décennies d'utilisation, à une impérative rénovation et à des aménagements plus actuels dans sa forme : les chalets deviennent vétustes, les places de camping pourraient être mieux aménagées ; quant à nos huttes, qui ont fait la gloire des années 80, elles ne sont plus habitables. De ce fait, l'importance des investissements comprenant également des travaux de voirie et d'assainissement ne sont plus de la compétence de la commune, mais de spécialistes de l'hôtellerie de plein air qui sauront, par leur expérience, mettre en œuvre ces projets, attendus par une clientèle d'habitues. Mettre des millions d'euros sur un site, de la part d'une commune, ne me paraît pas du tout raisonnable, surtout dans cette période de crise que tout le monde connaît. Toutefois, cette sorte de « location » du site ne touchera que les chalets, huttes et camping, et rien d'autre, car la Ville tient absolument à rester maître de la Mutche et pouvoir en disposer à son gré. Vous trouverez en page 9 au chapitre « conventions » tout ce qui concerne la procédure sur ce sujet, et vous comprendrez ainsi , sans aucun doute, l'intérêt de cette disposition pour la Ville.

En second lieu, l'instauration du dispositif « Pass Foncier » : les travaux de lotissement du Val des Loups sont achevés, et les premiers permis de construire viennent d'être déposés en mairie. Afin de faciliter l'accession à la propriété pour les ménages aux ressources modestes, le conseil municipal a mis en place ce dispositif ; il permet aux futurs propriétaires de bénéficier des avantages décrits dans le compte rendu du conseil page 8 de notre bulletin, sans omettre une subvention communale comprise entre 3 000 et 4 000 euros. Une prochaine communication dans le bulletin municipal devrait mieux vous éclairer sur les avantages considérables de ce pass foncier, en prenant des exemples très concrets.

Enfin, je dois vous informer de la demande que nous avons adressée au président de la Communauté de Communes pour revenir sur le problème de la représentativité de la ville de Morhange, insuffisante selon toute logique ; à ce jour, nous n'avons pas eu de réponse malgré les promesses engagées ; aussi, nous avons décidé de ne plus siéger tant que la question ne fera pas l'objet d'un débat démocratique et, nous l'espérons, dénué de toute rancœur, de tout esprit rancunier, de tout règlement de comptes. Je ne doute pas, d'ailleurs, que nous parvenions à un accord entre personnes responsables et de bonne volonté.

Chaque jour, inlassablement, nous nous mobilisons pour nos administrés ; parfois, les solutions se dégagent d'elles-mêmes ; parfois, la tâche s'avère plus ardue : c'est le lot de tout élu ! Mais paradoxalement, on déploie plus d'énergie, d'enthousiasme et de motivation quand l'obstacle est de taille. Au nom du principe selon lequel « ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il faut renoncer ; c'est au contraire lorsqu'on renonce que tout devient difficile »

Jacques IDOUX